

Commune	service	nom du projet	conditions d'accès	nombre de places	coût pour la personne	rayonnement
Amay	commune d'Amay avec le sponsoring des commerçants et Visiciom	Servibus	uniquement pour les gens de la commune		carte de 10 voyages pour 5 euro	uniquement sur Amay
Braives	CPAS	Solitaxi	uniquement pour les gens de la commune	4 places	0,20 euro/km/personne et 0,30 eu/km/2 à 3 personnes	15 kms
Burdinne	CPAS	Taxi social	uniquement pour les gens de la commune		0,25 euro/km/personne	40 kms
Crisnée	CPAS		uniquement pour les gens de la commune	4 places	0,5 euro/km et au-delà de 20 kms, le coût passe à 0,4 euro/km - 3 euro AR si trajet dans l'entité	
Engis	CPAS	La Diligence	uniquement pour les gens de la commune + conditions de revenus		2,4 euro AR dans la commune - 0,30 euro/km si hors commune	
Faimes	CPAS	Mobi-Service		4 places	0,30 eu/km /personne	40 kms
Geer	CPAS	Solidaribus	uniquement pour les gens de la commune + priorité aux RIS et équivalent	8 places	0,20 euro/km hors entité de Geer + 7 euro pour une heure d'attente ou forfait de 7 euro/heure pour un déplacement dans Geer (+- 1,75 euro pour 1/4h)	

Hannut	Commune via le PCS	Allo taxi + Job taxi		4 places	1 euro AR trajet dans Hannut et 2 euro AR trajet hors hannut	communes desservies : Amay, Berloz, Braives, Burdinne, Engis, Faimés, Geer, Huy, Lincé, Villers-le-bouillet, Wanze, Waremme et Wasseiges
Héron	CPAS	Port à Bus	uniquement pour les gens de Burdinne (le lundi) et Héron	2 véhicules de 4 places	0,30 euro/km AR - 5 euro si temps d'attentes sup.à 1h30	Pas de limite, mais demande à motiver
Nandrin	CPAS	Nandrin Bus		8 places	2 euro le trajet	
Ouffet	CPAS	Ouftibus	uniquement pour les gens de la commune + associations locales		0,20 euro/transport collectif - 0,30 euro/transport individuel + 1,5 euro/30minutes attente du chauffeur	40 kms
Saint-Georges-sur-Meuse	CPAS	Taxi social	uniquement pour les gens de la commune		0,25 euro/km/personne	
Villers-le-Bouillet	CPAS avec le sponsoring des commerçants et Visiciom	Villébus		6 places dont une pour personne handicapée (chaise roulante)	0,20 euro/km	35 kms

Wanze	CPAS de Wanze IDESS	Wanzibus	limitation des revenus (conditions IDESS) - uniquement pour les gens de la commune	7 places	carte de prépaiement de 2, 5, 10 ou 20 trajets - coût variable selon les revenus et le type de trajet) - de 0,8 euro/trajet à 2,40 euro	20 kms (35 kms si raisons médicales)
Waremmes	CPAS/IDESS	Taxi social	limitation des revenus (conditions IDESS) - uniquement pour les gens de la commune	8 places	0,30 euro/km + facturation du temps d'attente 6 euro/heure	15 kms
le GAL (Marchin, Modave, Tinlot, anthisnes, Ouffet, Clavier, Nandrin)	le GAL (Groupe d'Action Locale) - IDESS et STIG (Service de Transport d'intérêt général)	Taxi des condruses	pour le gens des 5 communes + également pour des personnes extérieures qui souhaitent venir sur le territoire du GAL (motiver la demande)		0,30 euro/km (forfait minimum de 2,40 euro + 6 euro/h si temps d'attente	territoire du GAL + extérieur (+- jusqu'à Liège)
	Télé Service du Condroz asbl		pour les communes de Anthisnes, Comblain, Ferrères, Hamoir, Ouffet, Clavier, Durbuy, Modave, Tinlot et Nandrin		0,33 euro/km pour les membres et 0,43 euro/km non- membres (carte de membre 15 euro/an/personne)	
	Bon pied Bon œil		Arrondissement Huy- Waremmes + Hannut		coût du tarif TEC en zone TEC ou 1,33 eur/km hors zone TEC	

modalités pratiques	horaire de déplacements du véhicule	téléphone réservations	Contact(s)	téléphone du service	service(s)	Remarques
à la demande en téléphonant en direct au chauffeur	du lu au ve mais uniquement PM + circuit le samedi AM pour le marché	0494/516 543	Jean-Claude (le chauffeur)	085/83 08 20 ou 21	Services Affaires Sociales et Pensions	
réserver 48h à l'avance au minimum	du lu au ve de 8h30 à 10h30 et de 14 à 16h	019/69 62 62	Florence MONFORT			au-delà de 15 kms - introduire une demande écrite motivée
réserver au plus tard pour le vendredi midi de la semaine précédant le déplacement	ma de 9 à 12h et de 13 à 17h et le jeudi de 9 à 12h et de 13 à 17h	085/51 97 31	Brigitte LEDURE			
réserver 24 h à l'avance au minimum	du lu au ve de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h	019/33 83 90	Josseline DAENEN			
réserver 3 jours à l'avance (permanence tél. du lu au ve de 9 à 12h)	du lu au ve de 8h à 17h	0496/65 43 27	Maggy LIBERT	04/259 89 31	CPAS - Maryse BIKADY	enquête sociale préalable
réserver 48h à l'avance au minimum.		0496/855 010	Véronique JAC	019/33 98 58	CPAS	Priorité aux soins médicaux
réserver 24h à l'avance entre 8 et 12h	du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30	019/54 92 43	CPAS			les réservations se font dans l'ordre d'arrivée

réserver au minimum 24 h à l'avance entre 9 et 16h le lu et entre 9 et 12h les me, je et ve	du lu au ve de 7h30 à 17h	019/51 51 61	même locaux que l'asbl Bon Pied Bon Oeil			Priorité aux demandeurs d'emploi - La personne qui suit une formation professionnelle pourra utiliser le Job taxi pour l'amener d'un village de l'entité vers le centre-ville pour utiliser les transports en commun - en 2010, 7 demandeurs d'emploi
réserver au plus tard 48h avant le déplacement entre 8h30 et 11h30	du lu au ve de 9 à 16h30	0475/21 06 03 085/51 23 16	Florence JADOUL	085/27 48 00	CPAS	une vingtaine de demandeurs d'emploi par an pour aller à la Maison de l'Emploi à Wanze ou au Forem à Huy
réserver 5 jours à l'avance (même pour un transport collectif)	du lu au ve	086/36 92 60	CPAS			Priorité aux transports collectifs - impératifs médicaux - recherche d'emploi - démarches administratives et accès aux commerces OUFFETOIS
	me de 8 à 17h	04/259 86 10	Mme DESSART			
réserver au plus tard la veille avant midi	tous les jours ouvrables de 8 à 17 h + trajets collectifs les lu et je AM pour se rendre aux permanences sociales	019/67 92 00 ou 0496/86 60 59	Aurore DEBATTY			Priorité au RDV Médicaux et démarches de recherche emploi

obligation de réserver min. 24h à l'avance entre 9 et 11h30	du lu au ve de 8h30-16h30	0485/24 15 85	CPAS			
réservation 24 h à l'avance	du lu au ve de 8 à 17h	019/32 58 86	Christian HUSTINGS	019/32 58 86	CPAS	
pas d'obligation de réserver, mais conseillé - permanence téléphonique du lu au ve de 9h à 16h	du lu au ve de 8h à 18h	085/27 46 10	permanence pour le 7 communes			partenariat avec le DAMIER pour développer des fiches multimodales (voir leur site www.ledamier.be) - volonté de contacter les opérateurs ISP pour faire connaître son offre de services
réserver lu, ma, je et ve entre 9 et 12h30		086/36 67 18	permanence pour le 7 communes			service assuré par des bénévoles
réserver de 9 à 15h les jours ouvrables	du lu au ve de 7 à 18h	019/51 32 70				reconnu et labellisé AWIPH - 21 véhicules

